

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1225/SG/CG approuvant l'état de prévisions de recettes et de dépenses d'Electricité de Djibouti pour l'année 1967(3e modification)

n° 1225/SG/CG

Ministère
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Date de publication
7 août 1967

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1968

Date du numéro
25 août 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est-approuvée la délibération n° 201 du 5 juillet 1968 du Conseil d'administration d'«Electricité de Djibouti» approuvant 3e modificatif au budget 1967 d' « Electricité de Djibouti.f Le budget ainsi modifié est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de sept cent soixante-treize millions quatre cent vingt-quatre mille francs Djibouti (773.424.000 FD).